



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ORGANISATION D'UNE ACTION
DE SENSIBILISATION AU HANDICAP DANS
LE CADRE DE LA FETE DU SPORT 2023**

**DÉCISION N° DM-23-149
EN DATE DU 06 AVRIL 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRERE-GOURDY, Adjoint au Maire chargé du Développement Durable et de l'Inclusion ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association ODASS, représentée par Monsieur Sébastien SERRARIO, en qualité de président, située au 19 rue Lehot 92600 Asnières-sur-Seine, d'assurer pour le compte de la ville de Vincennes l'organisation de deux ateliers de sensibilisation au handicap dans le cadre de la fête du sport, le samedi 24 juin 2023, pour un montant de 1 200 euros net de taxes (mille deux cent euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de prestation d'intervention avec l'association ODAAS, représentée par Monsieur Sébastien SERRARIO en qualité de Président pour l'animation de deux ateliers de sensibilisation au handicap (céci-foot et basket fauteuil), dans le cadre de la fête du sport organisée par la ville de Vincennes, le samedi 24 juin 2023, pour un montant de 1 200 euros net de taxes (mille deux cent euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du développement
durable et de l'inclusion,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE-GOURDY

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230406-lmc1H10731H1-AR Date de réception en Préfecture : 06/04/2023 Date de Publication : 06/04/2023
